

100% RECHERCHE

N°25 • NOVEMBRE 2020

SPÉCIAL
TRANSMISSION

OFFRONS L'ESPOIR AUX GÉNÉRATIONS FUTURES



Les legs, donations et assurances-vie permettent de financer plus de la moitié des projets de recherche sélectionnés par la Fondation ARC. Ces formes de générosité sont essentielles pour soutenir sur le long terme des programmes ambitieux, en apportant aux chercheurs, qu'ils soient jeunes talents ou experts reconnus, les moyens dont ils ont besoin pour accélérer leurs travaux.

Préparer sa succession est un acte d'une grande portée qui nécessite de la réflexion et du temps, en fonction du rythme de chacun. Vous trouverez dans ce supplément des informations sur les principales formes de transmission de patrimoine ainsi que plusieurs témoignages de bienfaiteurs qui ont choisi aujourd'hui d'accélérer la recherche sur le cancer en transmettant leurs biens à la Fondation ARC. Elles offrent ainsi un plus grand espoir aux générations futures.

J'ai souhaité dédier une équipe tout particulièrement pour vous accompagner dans votre réflexion, en toute confidentialité et sans engagement de votre part. Elle vous aidera à élaborer un projet en accord avec vos volontés et votre situation personnelle.

L'ensemble des chercheurs soutenus par la Fondation ARC et moi-même tenons à remercier tous ceux qui ont déjà pris leurs dispositions. Et à vous témoigner toute notre gratitude pour l'engagement que vous déciderez de perpétuer afin de transmettre l'espoir de vaincre le cancer.

.....

François DUPRÉ,
Directeur général
de la Fondation ARC
pour la recherche sur le cancer





ILS ONT CHOISI DE TRANSMETTRE À LA FONDATION ARC

ils vous racontent...



« **J'ai fait mon testament à l'âge de 44 ans.** C'est bien jeune diront certains, et pourtant je conseille à tous mes amis de faire leur testament le plus tôt possible. On ne sait jamais ce qui peut se passer et cela évite bien des problèmes dans les familles. Sans parler du soulagement que je ressens de savoir que toutes mes volontés seront respectées quand je ne serai plus là.

Ce qui m'a décidé à faire ce testament pour la Fondation ARC, c'est l'opération que j'ai eue suite à un cancer du sein. Nous étions mon mari et moi donateurs à la Fondation ARC depuis plusieurs années. Mon mari est décédé quand j'avais 40 ans. J'ai affronté seule mon cancer du sein et je remercie les chercheurs et les médecins qui ont été remarquables et m'ont sauvé la vie. Nous n'avons pas eu d'enfants et c'est donc tout naturellement que j'ai choisi de transmettre tout mon petit pécule à la Fondation ARC. Il y a bien sûr eu le scandale dans les années 90, mais je savais que c'était uniquement l'histoire d'un homme. La recherche sur le cancer était et reste une priorité, pour moi, mais aussi pour tous les malades du cancer et leurs familles. Je suis fière d'y contribuer un peu à ma manière. »

Arlette, 75 ans, Paris



« Suite au décès de mon mari, et en accord avec ma fille, **j'ai décidé de faire donation de ma maison de campagne à la Fondation ARC.** Cette maison, nous l'avions achetée mon mari et moi il y a plus de 30 ans et nous y avons passé d'heureux étés en famille. Maintenant qu'il n'est plus là, je n'ai plus le cœur d'y aller mais je veux qu'elle soit utile à d'autres. J'en ai discuté avec ma fille et nous avons découvert qu'il était possible de la transmettre pour aider à la lutte contre le cancer, et cela était possible de le faire immédiatement.

Nous avons pris rendez-vous avec le notaire qui nous a donné toutes les indications. J'ai aussi contacté la personne en charge des relations avec les testateurs à la Fondation ARC pour lui faire part de ma démarche et nous avons beaucoup échangé sur le travail des chercheurs. Je souhaite que les bénéfices de la vente de cette maison soient entièrement utilisés pour la recherche sur le cancer, et je suis heureuse de savoir que mon geste pourra permettre de sauver des vies. Mon mari soutiendrait très certainement ce geste s'il était encore là. »

Paulette, 89 ans, Balma (31)



Un legs de 410 000 € a permis de financer le programme du professeur Marie-Dominique GALIBERT à l'Institut de Génétique et Développement de Rennes (CNRS - Université de Rennes) sur **le mélanome, le cancer de la peau le plus agressif.**

« Le projet soutenu vise à explorer les mécanismes de progression et de rechute du mélanome sous thérapie ciblée. L'enjeu est essentiel car il doit permettre à terme de proposer de nouvelles options thérapeutiques pour continuer à faire reculer la maladie. L'analyse de la tumeur est complexe et longue, nécessitant l'utilisation de technologies de pointe, coûteuses. Ce programme ambitieux ne pourrait donc pas avoir lieu sans le soutien de la Fondation ARC et de ses donateurs. Ils constituent de véritables « accélérateurs » pour la recherche. C'est donc un profond et sincère remerciement que j'adresse à l'ensemble des donateurs et testateurs, MERCI ! »

Professeur Marie-Dominique GALIBERT



> François Dupré et le Professeur Marie-Dominique Galibert

3 GESTES D'UNE GRANDE PORTÉE

pour transmettre l'espoir

LE LEGS PAR TESTAMENT

Le legs vous permet d'organiser votre succession, en indiquant vos volontés par testament. Vous pouvez ainsi choisir de transmettre tout ou partie de vos biens à une personne ou à une cause qui vous tient à coeur, tout en respectant la part réservée à vos héritiers directs (enfants et conjoint).

Il vous suffit de préciser dans votre testament les biens que vous souhaitez transmettre et les coordonnées complètes du ou des bénéficiaires. Vos volontés ne prendront effet qu'à votre décès : vous pouvez donc les modifier ou les annuler à tout moment, en rédigeant un nouveau testament.

LA DONATION DE SON VIVANT

La donation est un acte notarié, par lequel vous décidez de transmettre de façon immédiate et irrévocable un bien.

3 types de donations sont possibles :

- **La donation en pleine propriété** : vous transmettez la pleine propriété de votre bien.
- **La donation en nue-propriété ou avec réserve d'usufruit** : vous cédez la propriété de votre bien, tout en conservant son usage jusqu'à votre décès.
- **La donation temporaire d'usufruit** : vous conservez la propriété de votre bien, tout en cédant les revenus de ce bien (loyer, dividendes...), pour une durée de 3 ans minimum, à une Fondation reconnue d'utilité publique. **Ce type de donation a également pour effet, si vous êtes concerné, de réduire votre Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI), car le bien donné en usufruit n'est plus pris en compte dans le patrimoine imposable au 31 décembre.**

LA TRANSMISSION D'UNE ASSURANCE-VIE

L'assurance-vie est un excellent moyen de vous constituer et de valoriser un capital, tout en désignant une personne ou une fondation reconnue d'utilité publique comme bénéficiaire de tout ou partie de votre épargne. Cette clause ne prendra effet qu'à votre décès et votre épargne restera jusque-là disponible à tout moment, si vous en avez besoin.

FOCUS LEGS

Le legs avec charge

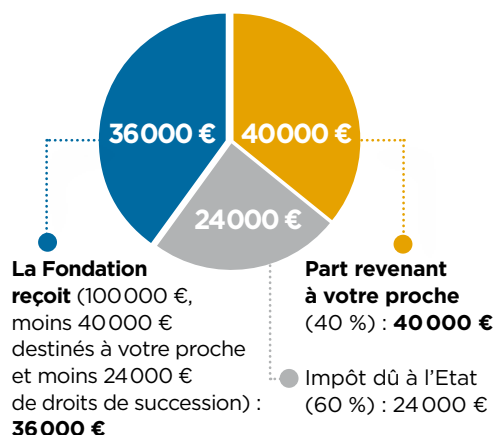
Le legs avec charge consiste à transmettre un legs à une Fondation reconnue d'utilité publique, avec charge pour elle de transmettre une partie de ce legs à un parent ou un ami, **sans qu'il ait à payer de droits de succession.**

Par exemple :

VOUS DÉSIGNEZ LA FONDATION COMME LÉGATAIRE UNIVERSEL

La Fondation reçoit 100 000 €

et reverse à votre proche la part que vous lui destinez, sans qu'il ait de droits de succession à payer car c'est la Fondation qui les règle pour lui (60 % de 40 000 €, soit 24 000 €).



FOCUS DONATION

Le don sur succession

Cette forme de don permet à un héritier ou un légataire (bénéficiaire d'un legs) de donner tout ou partie de son héritage à une Fondation reconnue d'utilité publique. Vous réduisez ainsi vos droits de succession, qui ne porteront pas sur la partie donnée.



Demandez notre brochure LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE, en toute confidentialité

Nous serons heureux de vous l'envoyer, gracieusement, sous pli confidentiel et sans aucun engagement de votre part.

Les libéralités font la une

Vous avez sans doute vu à la télévision le film sur les legs, donations et assurances-vie en faveur de la Fondation ARC. Il a été réalisé **avec la participation gracieuse de Denis Brogniart, parrain de la Fondation**, que nous tenons tout particulièrement à remercier pour son investissement. L'objectif de cette communication est de sensibiliser le public à l'importance de la transmission de patrimoine pour accélérer la recherche sur le cancer. Nous espérons que vous l'avez apprécié !



© LAURENT VU / TFI

➤ Denis Brogniart.

Et si vous souhaitez le visionner, rendez-vous sur notre site :
<https://www.fondation-arc.org/agir-cancer/sinformer-sur-les-legs>

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À VOTRE ÉCOUTE

« Nous nous ferons un plaisir de vous écouter et de vous conseiller, en toute confidentialité. »



« Nous avons bien conscience que les personnes qui désirent s'engager dans un projet de legs, donation ou assurance-vie en faveur de la Fondation ARC souhaitent nous transmettre bien plus que leur patrimoine. Elles nous confient la cause d'une vie, avec l'espoir que leur geste contribuera à sauver plus de malades et à offrir aux générations futures l'espoir de vaincre le cancer.

Votre situation et votre histoire sont uniques, c'est pourquoi nous avons à cœur de vous écouter et de vous accompagner en toute confidentialité dans votre projet de transmission pour la recherche sur le cancer.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes les questions que vous vous posez, ou nous informer des engagements que vous auriez déjà pris. Nous sommes à votre écoute.

Jennifer Coupry et Laetitia Geffray en charge de la relation testateurs

Tél : 01 45 59 59 01 / E-mail : contacttestateurs@fondation-arc.org

Fondation ARC, 9 rue Guy Môquet - BP 90003 - 94803 Villejuif Cedex



FONDATION ARC
POUR LA RECHERCHE
SUR LE CANCER



Reconnue d'utilité publique

SUPPLÉMENT TRANSMISSION AU N°25 de 100 % Recherche de novembre 2020 - Fondation ARC pour la recherche sur le cancer BP 90003 - 94803 Villejuif cedex - Tél : 01 45 59 59 09 - www.fondation-arc.org - Directeur de la publication : François DUPRÉ - Comité éditorial et rédaction : Véronique BITOUZÉ, Jennifer COUPRY et Chantal LE GOUIS - Crédits photos : Manuel Braun - Fondation ARC - iStock - Commission Paritaire : 1024H85509 - Dépôt légal, novembre 2020, ISSN : 2426-3753 - Imprimerie Decoster Mailing Direct - ZAE des trois tilleuls - 59850 Nieppe - Tirage : 218 000 exemplaires